

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 02 décembre 2021 à 20h30

Présents : Mrs RENARD Guillaume (maire), ROGER Patrick (2^{ème} adjoint), TARDIVON Christophe, LESELLIER Franck VILLEZ Laurent, et Mmes LALOUETTE Claudine, (1^{ère} adjointe), IGER Odile, AUBERT Claire, DÉGRÉMONT Carole, LEVAVASSEUR Florence, et Mme LANGLET Elisabeth (3^{ème} adjointe), OPSOMER LACOSTE Aurélie Anne.

Absents et excusés : Mr HAUROGNE Ludovic, Mr BAKÉTOU Thierry donne pouvoir à Mr Christophe TARDIVON, Mr COGNEIN Pierre-Bernard donne pouvoir à Mme LANGLET Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Mme AUBERT Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du dernier Conseil municipal
- Présentation d'Europe Inter Echanges
- Délibération sur les I.A.T.
- Délibération sur le rapport de la CLECT
- Réflexions sur les éventuels projets 2022
- Informations et questions diverses :
 - Point SIVOM
 - Soirée des vœux
 - Questions diverses

Ouverture de séance à 20h45

- Propositions de deux nouvelles délibérations

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'intégrer deux délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention de l'école la providence de Mesnil Esnard pour une classe de neiges
- L'approbation du rapport d'activité de la CCICV 2020.

L'ensemble du conseil municipal approuve l'intégration de ses deux nouvelles délibérations et les intègre à l'ordre du jour.

- Approbation du PV du dernier Conseil municipal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le PV du dernier Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

- Présentation d'Europe Inter Echanges

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal le Président de l'association Europe Inter échanges, Mr Daniel HUE et deux membres d'Europe Inter Echanges présents. Mr HUE présente l'association. L'IEI a 42 ans d'existence. Elle prépare des échanges avec différents pays comme l'Allemagne, la Pologne, l'Italie et bientôt l'Irlande en remplacement de l'Angleterre ainsi que d'autres événements en cours d'année pour échanger entre membres et passer des moments conviviaux comme la galette des rois ou des soirées à thèmes.

L'EIE et les partenaires de l'association Guibaré coopèrent avec le Burkina Faso afin d'aider la population qui est en grande difficulté. Ils mettent en place différents projets comme le développement agricole en 2019 mais aussi dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, de la vie rurale tout en faisant face à l'insécurité qui est de plus en plus présente.

- **Délibération pour une subvention Classe de neige Ecole La Providence Mesnil Esnard**

L'école primaire « La Providence » de Mesnil-Esnard, nous a adressé un courrier nous informant qu'il reconduisait cette année l'expérience Classe de neige pour les élèves de cycles 3.

De ce fait, une demande de subvention pour un élève habitant la commune est faite :

- Henri DEMAREST.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 50€ par enfant Fresnois pour participer à ce projet.

- **Délibération portant la mise au vote du rapport d'activités de la CC ICV 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Il rappelle au Conseil Municipal que le rapport est à disposition au sein de la mairie en version papier et en version matérialisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités 2020 de la CC ICV au vote de 13 pour et une abstention.

- **Délibération instaurant le RIFSEEP**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP de la fonction publique d'Etat,

Vu les tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois concernés, annexés au décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1er octobre 2021.

Monsieur Guillaume RENARD, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE);
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

- Après en avoir délibéré, le 2 décembre 2021, le Conseil Municipal décide :

Article 1er :

Il est décidé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire.

Article 2 :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité. Son versement est mensuel.

Article 3 :

L'IFSE est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle à hauteur de 50 %.

Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Ponctualité et assiduité,
- Prise d'initiative,
- Qualité du travail rendu,
- Respect des devoirs de réserve et de confidentialité.

Article 4 :

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel, en une ou deux fractions.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Pour les agents municipaux (adjoints techniques territoriaux) :
 - Ponctualité et assiduité,
 - Prise d'initiative,
 - Aspect global des espaces communaux.
- Pour les agents d'entretien (adjoints techniques territoriaux) :
 - Ponctualité et assiduité,
 - Qualité du travail rendu.
- Pour les adjoints administratifs territoriaux :
 - Ponctualité et assiduité,
 - Respect des devoirs de réserve et de confidentialité,
 - Qualité du travail rendu.

Article 5 :

L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire feront l'objet d'un arrêté individuel pris par la maire, lequel fixera les montants individuels. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds de la délibération.

Article 6 :

L'IFSE est maintenue pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption.

En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service : l'IFSE suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Article 7 :

Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou le corps de référence seront valorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 :

La présente délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2022 et abroge les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel.

Article 9 :

Toute modification des dispositions réglementaires qui viendrait diminuer ou supprimer l'indemnité entrainera le maintien du montant indemnitaire dont disposaient les agents concernés en application des dispositions antérieures.

Article 10 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 article 6411 du budget.

- Délibération portant la mise au vote du rapport définitif de la CLECT

Monsieur le Maire de la commune de Fresne le plan informe le Conseil Municipal, Que par courrier en date du 21 septembre 2021, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes Inter-Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) en date du 17 septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (C.G.I.), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

La Commission locale d'évaluation des charges transfères s'est réunie ensuite le 18 juin (Fontaine le bourg) et le 17 septembre (Clères) pour étudier les transferts de compétences envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I. précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de ce rapport, s'interroge sur la complexité des arguments et la difficulté à appréhender le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'approuve pas le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 17 septembre dernier à 13 contre et une abstention.

- **Réflexion sur les éventuels projets 2022**

Monsieur Le Maire propose de faire un tour de table pour connaître les différents projets 2022 :

✓ Monsieur Christophe TARDIVON :

- Réfection en brique du mur de la salle de musique attenante à la mairie :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil que des devis sont en cours.

- Enterrer les réseaux aériens de la rue du val Ramier :

Monsieur Patrick ROGER informe l'ensemble du Conseil qu'un devis avait déjà été demandé au SDE et que le prix est beaucoup trop élevé pour que la commune le supporte (131 530 € reste à charge à la commune).

✓ Madame Florence LEVAVASEUR :

- Créer un city stade devant le tennis où la haie a été arrachée :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'il a reçu une entreprise et qu'il est en attente d'un devis.

- Grand ménage de l'église :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'il donnera cette mission à Madame Céline JULIEN.

- Déplacer l'arrêt de bus de la Mairie à un endroit plus sécurisé car le chauffeur du car doit effectuer plusieurs manœuvres pour atteindre l'arrêt et cela peut être dangereux s'il y a un enfant ou un adulte derrière :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau lieu plus sécurisé.

- Remplacement d'un banc cassé à l'église car cela est dangereux ainsi que certaines petites marches :

Monsieur Le Maire va demander aux employés communaux de s'en occuper.

✓ Madame Carole DEGREMONT :

- Sécurisation de la rue des pigeonniers et de l'abri bus du Mesnil Grain :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'un devis a été signé pour le marquage au sol de la vitesse à 30km/h pour la rue des pigeonniers avec MSR Normandie et que l'on attendait la date d'intervention.

Pour l'abri bus, Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'y réfléchir.

✓ Madame Elisabeth LANGLET :

- Création d'un colombarium au cimetière :

Monsieur Le Maire demande à la commission cimetière d'établir des devis.

✓ Madame Claudine LALOUETTE :

- Réfection du mur du Tennis :

Monsieur Le Maire demande au conseil de réfléchir à un projet pour améliorer le visuel du mur qui pour rappel soutient le cimetière.

✓ Madame Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE :

- Reprise du Printemps de Fresne le 19 mars 2022 par l'AFT (Association du Fresne et du Tilleul).
- Organisation d'un concert Gospel au sein de l'église de Fresne le plan en septembre 2022 par la commune :

Monsieur Le Maire demande à Mme OPSOMER LACOSTE de faire la demande de devis et d'organiser cet événement. Monsieur ROGER Patrick propose son aide pour cet événement.

- Mise en place de jeux pour enfants comme par exemple une balançoire :

Madame LANGLET rappelle que des jeux pour enfants avaient été installés sur l'espace de l'amitié il y a quelques années mais avaient été détériorés très rapidement. Madame LALOUETTE propose de regarder les tarifs et si cela est possible de les installer devant le secrétariat.

- Participation des enfants aux réunions du Club Les Roses de Noël afin de créer un lien intergénérationnel :

Madame LANGLET rappelle que cela a été proposé pendant les vacances de la Toussaint mais malheureusement seul 3 enfants ont participé à cet événement. L'information ayant été réalisé peu de temps à l'avance, cette expérience serait à retenter.

- Création d'une boîte à idées :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a peu de retour à ce genre d'initiative. Une proposition de logo pour la commune avait été demandée dans le Fresne info mais il y a eu aucun retour, proposition à réfléchir.

- L'ensemble du Conseil demande la création de chemins à partir de chaque hameau pour se rendre au centre bourg :

Monsieur Le Maire explique qu'il faudrait réaliser des trottoirs, sécuriser tous les chemins, et y installer de l'éclairage. De plus, il faudrait racheter des parcelles pour créer ces chemins. La facture risque de monter très vite. Il propose à l'ensemble du Conseil d'y réfléchir.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut réfléchir à l'achat d'un nouveau camion communal. En effet, l'actuel présente de plus en plus de pannes et les factures s'accumulent. Des devis vont être demandés.

Monsieur Le Maire remercie Madame LALOUETTE pour son dévouement pour le fleurissement de la commune, et qui prend sur son temps personnel pour acheter les fleurs et pour aider les agents communaux à les planter.

- **Informations et questions diverses :**

- **Points SIVOM**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a un Conseil du SIVOM lundi soir prochain, c'est à dire le 6 décembre 2021.

- **Machine à pain**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la machine à pain a été installée le 22 novembre 2021.

- **Soirée des vœux du Maire**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu le Vendredi 14 janvier à 20h30 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Guillaume RENARD
Maire



Elisabeth LANGLET
3^{ème} Maire Adjointe



Pierre-Bernard COGNEIN
Absent et excusé
Donne pouvoir à Elisabeth LANGLET



Odile IGER



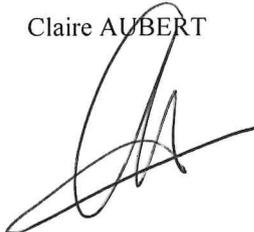
Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



Claire AUBERT



Carole DEGREMONT



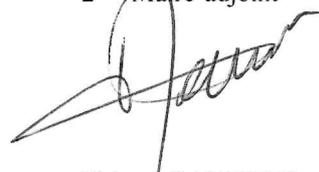
Franck LESELLIER



Christophe TARDIVON



Patrick ROGER
2^{ème} Maire-adjoint



Thierry BAKETOU
Absent et excusé
Donne pouvoir à Christophe TARDIVON



Ludovic HAUROGNÉ
Absent et excusé

Florence LEVAVASSEUR



Laurent VILLEZ

